



FranceAgriMer

**Direction Animation des Filières  
Service Entreprises et Marchés  
Unité Entreprises et Filières**

Adresse :

12 rue Henri Rol-Tanguy

TSA 20002

93555 Montreuil s/ Bois cedex

Tel : 01 73 30 31 56

Fax : 01 73 30 37 37

**DECISION DU DIRECTEUR GENERAL DE FRANCEAGRIMER  
RELATIVE A UN DISPOSITIF D'AIDE AUX INVESTISSEMENTS IMMATERIELS DES  
ENTREPRISES DE MISE EN MARCHÉ ET D'ABATTAGE TRANSFORMATION DES FILIERES  
VIANDE DE BOUCHERIE**

**NUMERO : Filières/SEM/2009-17**

**DATE : 16 JUIN 2009**

**OBJET :** Procédure d'aide de FranceAgriMer relative aux investissements immatériels des entreprises de mise en marché et d'aval des filières viandes de boucherie.

Dispositif d'aide pris en application du régime d'aides aux services de conseil en faveur des PME et aides à la participation des PME aux foires n° X66-2008, pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n°800/2008 adopté par la Commission européenne le 6 août 2008 et publié au JOUE le 9 août 2008.

**BASES JURIDIQUES ET TEXTES DE REFERENCES :**

- RÈGLEMENT (CE) N° 800/2008, du 6 août 2008, déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (Règlement général d'exemption par catégorie)
- RÈGLEMENT (CE) N° 1998/2006, du 15 décembre 2006, concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux aides de minimis
- Régime cadre exempté de notification N°X66/2008 relatif aux aides aux services de conseil en faveur des PME et aides à la participation des PME aux foires
- Article R.621-27 du code rural, 3<sup>ème</sup> alinéa
- Avis des Conseils Spécialisés de FranceAgriMer du 9 juin 2009 pour les filières des Ruminants et des Equidés et du 16 juin 2009 pour les filières de l'élevage Hors-Sol.
- L'approbation du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche

**RESUME :**

Cette procédure d'aide vise à accompagner les PME et entreprises intermédiaires des filières viandes de boucherie dans leurs évolutions et notamment les restructurations rendues nécessaires par le contexte économique actuel.

Il s'agit de financer les prestations de conseil qui ont pour objet d'accompagner les entreprises dans leur réflexion stratégique et dans leur évolution.

**MOTS-CLES :** négoce, coopérative, abattage, transformation, viandes de boucherie, subvention, conseil, investissements immatériels, FranceAgriMer

## 1 – CONTEXTE ET OBJECTIF

L'évolution des conditions de production des filières viandes de boucherie a amené la FNICGV, rejointe ensuite par Coop de France Bétail et Viande et la FFCB, à proposer, courant 2007, le financement par les Pouvoirs Publics de prestations de conseil visant à permettre aux entreprises de s'adapter.

Un dispositif a ainsi été mis en place en janvier 2008, et il a rencontré un écho important auprès des entreprises du secteur.

Cette procédure d'aide visait à accompagner la réalisation de diagnostic ou de programmes opérationnels des PME et des entreprises intermédiaires des filières viandes de boucherie, afin que celles-ci puissent évoluer dans de bonnes conditions dans un contexte de production en mutation.

Il est apparu nécessaire de reconduire le dispositif d'accompagnement des entreprises dans leurs adaptations dans le cadre de la nouvelle réglementation européenne car un certain nombre de facteurs conjoncturels nouveaux, comme la crise économique et financière actuelle ou la propagation de la fièvre catarrhale ovine, se sont ajoutés aux évolutions structurelles déjà connues.

## 2 – CHAMP D'APPLICATION

### Définitions

Préalable : Les informations chiffrées permettant de déterminer la taille d'une entreprise s'entendent consolidées avec les éventuelles entreprises partenaires ou liées, selon les modalités détaillées dans l'annexe 1 du règlement général d'exemption par catégorie n° 800/2008 du 6 août 2008.

On entendra par *petites et moyennes entreprises* (PME) les entreprises dont l'effectif est inférieur à 250 personnes et dont le chiffre d'affaires n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros.

On entendra par *entreprises intermédiaires* les entreprises dont l'effectif est inférieur à 750 personnes ou dont le chiffre d'affaires n'excède pas 200 millions d'euros.

On entendra par *viandes de boucherie* les viandes de bovins, d'ovins, de caprins, de porcins ou d'équidés.

On entendra par *entreprises de mise en marché* les PME et entreprises intermédiaires ayant une activité de commercialisation d'animaux vivants.

On entendra par *entreprises d'abattage-transformation* les PME, entreprises intermédiaires et les collectivités propriétaires d'abattoirs publics, réalisant l'abattage d'animaux, la découpe ou la transformation de produits carnés.

En cas d'insuffisance ou d'imprécision dans les définitions détaillées ci-dessus, c'est le règlement n°800/2008 du 6 août 2008 qui fait foi.

### Bénéficiaires

Le présent dispositif s'applique aux entreprises de mise en marché et aux entreprises d'abattage-transformation.

En ce qui concerne les collectivités propriétaires d'abattoirs publics, sont seules éligibles au dispositif les entreprises tierces d'exploitation de ces abattoirs. Par conséquent, les collectivités exploitant directement un abattoir public ne sont pas éligibles.

Les aides relatives aux PME sont instruites dans le cadre du régime cadre exempté de notification N°X66/2008 relatif aux aides aux services de conseil en faveur des PME et aides à la participation des PME aux foires.

Les aides relatives aux entreprises de taille intermédiaire et les collectivités propriétaires d'abattoirs publics sont instruites dans le cadre du règlement (CE) N° 1998/2006, du 15 décembre 2006, concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux aides de minimis.

### **3 – INVESTISSEMENTS ELIGIBLES ET MODE DE CALCUL DE LA SUBVENTION**

FranceAgriMer accompagne financièrement des prestations de conseil réalisées par des cabinets extérieurs, et qui concernent des diagnostics ou des programmes opérationnels.

Il s'agit, par exemple, d'aider les entreprises à élaborer leur stratégie et des plans d'actions à la suite d'un diagnostic, à rechercher des partenaires, à réaliser leur réorganisation industrielle, etc.

Les diagnostics et les programmes opérationnels doivent répondre à des problématiques prédéfinies par les organisations professionnelles et FranceAgriMer et validées par le Comité stratégique mentionné à l'article 4. La liste des problématiques validées est disponible sur demande, auprès de FranceAgriMer .

Pour que les investissements soient éligibles, le cabinet extérieur réalisant les programmes prédéfinis doit répondre à un cahier des charges élaboré avec FranceAgriMer, comprenant notamment une grille de prix d'intervention. Un dossier permettant de vérifier cette condition devra en conséquence être déposé à FranceAgriMer par le cabinet.

Les cabinets d'expertise (comptable, juridique, fiscale...) qui viendront en appui des programmes n'auront pas l'obligation de répondre au cahier des charges dans le cas où la maîtrise d'œuvre du programme est réalisée par un cabinet qui y répond.

Les investissements sont soumis à l'appréciation de FranceAgriMer, qui établit l'assiette définitive. Pour être éligible, les programmes opérationnels doivent être validés par la Commission de programmation mentionnée à l'article 4, sauf pour les prestations relatives à un diagnostic stratégique.

L'aide est égale à 50% du montant TTC des investissements immatériels éligibles.

Les subventions seront attribuées dans la limite des crédits disponibles.

Une même entreprise peut être accompagnée pour plusieurs programmes d'investissement immatériel différents. Le total des aides attribuées au titre de ce dispositif ne peut cependant pas dépasser sur une période de trois ans :

- 75 000 € par entreprise d'abattage-transformation
- 37 500 € par entreprise de mise en marché.

Les investissements matériels ou les restructurations mis en œuvre dans le cadre des programmes opérationnels pourront être aidés, le cas échéant, dans le cadre des dispositifs d'aide en vigueur à FranceAgriMer.

## **4 - CONSTITUTION D'UN COMITE STRATEGIQUE ET D'UNE COMMISSION DE PROGRAMMATION DE L'AIDE**

### **4.1 Comité stratégique**

Afin d'apporter de la cohérence aux démarches individuelles mises en œuvre et de permettre un accompagnement collectif des projets des entreprises, il est institué un Comité stratégique composé de représentants professionnels de ce maillon de la filière. Sont membres du comité la

FNICGV, COOP de France Bétail et Viandes, la FFCB, le SNIV, le SNCP et la FNEAP. Les membres de ce Comité stratégique seront nommément désignés par leur fédération. Ils pourront se faire remplacer par un représentant de leur choix dûment mandaté. Des représentants de la DGPAAT, de la DGAL, du groupement des DRAF et de FranceAgriMer participeront également à ce Comité.

Ce Comité, présidé par le Directeur de FranceAgriMer ou son représentant, n'examinera aucune demande individuelle. Il définira les orientations globales du présent dispositif, et validera en conséquence les problématiques types par secteur d'activité qui feront l'objet d'un accompagnement financier (par exemple : cession d'entreprises, réflexion stratégique globale, établissement d'un partenariat industriel...). Le cahier des charges auquel doivent répondre les cabinets qui réaliseront la maîtrise d'œuvre des programmes sera également discuté à l'occasion du comité stratégique.

Pour disposer d'outils permettant d'analyser les demandes d'accompagnement le comité se dotera d'une vision prospective approfondie des filières. Dans cet objectif, des études sur les produits et leur marché, le contexte concurrentiel, l'état du parc industriel et plus largement sur l'évolution des filières à long et moyen terme pourront être réalisées et accompagnées par FranceAgriMer.

#### **4.2 Commission de programmation de l'aide**

Les dossiers individuels de demandes d'accompagnement seront examinés par une Commission de programmation composée des représentants de la DGPAAT, de la DGAL, du groupement des DRAF et de FranceAgriMer. La Commission de programmation pourra faire appel à des experts, notamment aux représentants des fédérations professionnelles pour l'examen des dossiers de leurs mandants. Les experts n'ont pas voix lors des délibérations.

Une convention cadre sera signée entre FranceAgriMer et chaque fédération professionnelle concernée avant le lancement de ce dispositif d'accompagnement des entreprises.

### **5 - CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION**

Toute demande de subvention peut être envoyée, au choix de l'entreprise, soit à l'organisation professionnelle à laquelle elle adhère, pour que celle-ci transmette le dossier à FranceAgriMer, soit directement à FranceAgriMer (Direction Animation des Filières, Unité Entreprises et Filières, TSA 20002, 12 rue Henry Rol-Tanguy, 93555 MONTREUIL S/BOIS CEDEX)

L'instruction et le paiement seront réalisés par FranceAgriMer.

Le dossier de demande de subvention devra comporter :

- une lettre de demande d'aide du Président, du Directeur ou du Gérant de l'entreprise exposant les motifs de celle-ci (pour les abattoirs publics, cette lettre devra être accompagnée de l'accord du maire et des principales sociétés utilisatrices de l'abattoir)
- une attestation sur l'honneur sur la qualité de PME, d'entreprise intermédiaire ou de collectivités propriétaires d'abattoirs publics, de l'entreprise requérante et un organigramme suffisamment détaillé pour permettre le calcul de la taille de l'entreprise selon les modalités définies dans l'annexe 1 du règlement général d'exemption par catégorie n° 800/2008 du 6 août 2008. Cet organigramme devra indiquer pour chaque lien capitalistique (amont et aval) le pourcentage de détention, et pour chaque société l'effectif, le chiffre d'affaires et le total du bilan du dernier exercice clos.
- une fiche type d'inscription fournie par les organisations professionnelles ou FranceAgriMer comprenant :
  - une présentation de l'entreprise, son activité, ses approvisionnements et ses débouchés, ainsi que son évolution (pour les Organisations de Producteurs, fournir le dernier rapport d'activité)
  - la démarche envisagée, le contexte, les objectifs de l'accompagnement et les résultats attendus
  - un tableau reprenant le coût prévisionnel du programme choisi et la liste des consultants réalisant la mission

- les devis correspondants au programme retenu
- un extrait K-Bis datant de moins de six mois
- une attestation sur l'honneur du demandeur de la régularité de sa situation au regard de ses obligations fiscales et sociales
- une attestation sur l'honneur que l'entreprise ne se trouve pas en situation d'ouverture d'une procédure de sauvegarde ou d'une procédure collective
- un engagement sur l'honneur que la société n'a pas demandé et/ou obtenu d'autres aides sur les mêmes investissements auprès des pouvoirs publics
- les liasses fiscales (y compris annexes) de l'entreprise pour les 2 derniers exercices clos et les fiches d'activité et de renseignements complémentaires correspondantes (modèles joints en annexe).
- pour les demandes concernant directement un programme opérationnel, le résultat du diagnostic ou de l'autodiagnostic réalisé

Pour les entreprises intermédiaires et les collectivités propriétaires d'abattoirs publics, le dossier devra être complété d'une attestation du Président, du Directeur ou du Gérant de l'entreprise de l'entreprise indiquant qu'il n'a pas reçu d'aides de minimis au cours des deux derniers exercices fiscaux et de l'exercice fiscal en cours, ou mentionnant la somme reçue au titre des aides de minimis au cours des deux derniers exercices fiscaux et de l'exercice fiscal en cours.

Le dossier de demande est simplifié pour les entreprises qui souhaitent être aidées pour un programme opérationnel faisant immédiatement suite à un diagnostic déjà accompagné par l'Etablissement. Il comportera :

- les résultats détaillés du diagnostic
- et la description du programme opérationnel envisagé, accompagnée des devis correspondants.

## 6 - VERSEMENT DE LA SUBVENTION

L'aide est versée en une seule fois pour un programme de moins de 6 mois, et peut-être versée en un acompte (d'au minimum 25% de l'aide et d'au maximum 80% de l'aide) et un solde pour un programme de plus de 6 mois, sur présentation :

- d'une demande du Président, du Directeur ou du Gérant de l'entreprise
- d'un relevé d'identité bancaire
- des copies des factures :
  - soit acquittées par les cabinets ayant réalisé la mission
  - soit accompagnées des extraits bancaires faisant état du paiement des factures, certifiés exacts par le Président, le Directeur ou le Gérant en original
- d'un bilan de mission présentant le déroulement et les conclusions du programme mis en place à remplir par le cabinet maître d'œuvre et visé par le dirigeant (*sauf pour une demande d'acompte*)
- d'une fiche résumé visée par le dirigeant, selon le modèle joint en annexe (*sauf pour une demande d'acompte*)

## 7 - CONTROLES ET SANCTIONS

Les contrôles consisteront en des contrôles administratifs et des contrôles sur place réalisés par les agents de FranceAgriMer pour vérifier l'effectivité et la validité des opérations aidées.

Les contrôles administratifs sont exhaustifs, ils visent à vérifier la présence de l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution des dossiers et à s'assurer du respect des conditions d'éligibilité.

Les pièces constitutives des dossiers seront conservées à FranceAgriMer dans l'éventualité de contrôles réalisés a posteriori par les corps de contrôle de l'Etat, chargés de vérifier l'affectation des aides publiques.

En cas d'irrégularité, sans préjuger d'éventuelles suites pénales, il sera demandé à la société le reversement en totalité ou en partie de l'aide attribuée, majoré d'une sanction égale à 20% du montant de l'aide en cause.

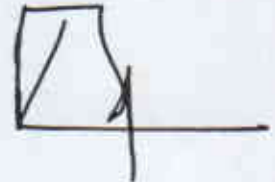
## 8 – APPLICATION

**La mise en application de la décision est immédiate.**

Fait à Montreuil sous Bois, le 16 JUIN 2009

Le Directeur Général de FranceAgriMer

Fabien BOVA

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, somewhat abstract shape that resembles the letters 'F' and 'B' combined, followed by a horizontal line extending to the right and a vertical line extending downwards from the end of the horizontal line.

# ANNEXE I

## FICHE D'ACTIVITE - SECTEUR ABATTAGE TRANSFORMATION

**FICHE D'ACTIVITE**

ENTREPRISE : ..... N° SIRET .....  
 EXERCICE CLOS LE : ... / ... / 200... N° identifiant sanitaire .....

**I. APPROVISIONNEMENT DE L'ENTREPRISE**

| Unité : TEC                    |  | G BOVINS | VEAUX | OVINS | PORCS | AUTRES | TOTAL |
|--------------------------------|--|----------|-------|-------|-------|--------|-------|
| <b>[1] ABATTAGE</b>            |  |          |       |       |       |        |       |
| dont abattu en Abattoir Public |  |          |       |       |       |        |       |
| [2] ACHATS FORAINS             | carcasses, quartiers, gros morceaux non désossés |          |       |       |       |        |       |
|                                | muscles  |          |       |       |       |        |       |
|                                | minéral  |          |       |       |       |        |       |

| ACHATS VIFS REVENDUS EN VIFS (têtes) | maigrés | finis | 8 jours | souchets | taigrés | finis | coxaelets | charcut |
|--------------------------------------|---------|-------|---------|----------|---------|-------|-----------|---------|
|                                      |         |       |         |          |         |       |           |         |

**II. PRODUITS FABRIQUES PAR L'ENTREPRISE**

**PRODUITS DE L'ABATTOIR ET DE L'ATELIER DE DECOUPE-DESOSSAGE** [1] + [2] = [3] + [4] + [5] + [6]

| Unité : TEC   |  | G BOVINS | VEAUX | OVINS | PORCS | AUTRES | TOTAL |
|---|--|----------|-------|-------|-------|--------|-------|
| <b>[3] CARCASSES</b><br><small>yc quartiers Gros Bovins et Veaux</small>                              |  |          |       |       |       |        |       |
| <b>[4] DECOUPE PRIMAIRE</b><br><small>gros morcx non désossés<br/>yc quartiers Ovins et Porcs</small> |  |          |       |       |       |        |       |
| [5] DECOUPE SECONDAIRE  | muscles désossés, semi-parés, PAD, ... |          |       |       |       |        |       |
|   | minéral (bovins surtout)               |          |       |       |       |        |       |
| <b>[6] TRANSFORMATION</b> (détail ci-dessous)   |  |          |       |       |       |        |       |

VENTES ou  
CESSION  
GROUPE  
(+ D st)

TRANSFO

**PRODUITS DE L'ATELIER DE TRANSFORMATION**

| Unité : TPF                                       |  | G BOVINS | VEAUX | OVINS | PORCS | AUTRES | TOTAL |
|---|--|----------|-------|-------|-------|--------|-------|
| Viandes tranchées                                 |  |          |       |       |       |        |       |
| dont viandes tranchées sous UVCI                  |  |          |       |       |       |        |       |
| Steak haché frais                                 |  |          |       |       |       |        |       |
| Steak haché congelé                               |  |          |       |       |       |        |       |
| Saucisseries crues                                |  |          |       |       |       |        |       |
| Autres produits élaborés crus (hors salaison) (1) |  |          |       |       |       |        |       |
| Viandes cuites (hors charcuterie)                 |  |          |       |       |       |        |       |
| Préparations pour l'industrie (PAI)               |  |          |       |       |       |        |       |
| Viande incorporée dans des plats cuisinés (2)     |  |          |       |       |       |        |       |
| Salaisons (3)                                     |  |          |       |       |       |        |       |
| dont jambon cuit                                  |  |          |       |       |       |        |       |
| Charcuterie (4)                                   |  |          |       |       |       |        |       |

VENTES  
(+ A st)

(1) marinés, brochettes, carpaccios ... (2) boeuf bourguignon, raviolis, choucroute ... préparés sur place  
 (3) produits crus salés, produits séchés, produits fumés, saucisseries secs  
 (4) pâtés et assimilés, produits en croûte, saucisseries et saucisseries cuits ...

| Total produits élaborés conditionnés : |  |
|--|--|
| sous vide                              |  |
| sous atmosphère modifiée               |  |

**DEBOUCHES**

| en % du CA  |   |
|---|---|
| GMS   | Bouchers charcutiers détaillants                      |
| RHD   | Intervention, stockage                                |
| Industriels transformateurs (plats cuisinés, baby food ...) | Export et échanges intra-UE (yc par un intermédiaire) |
| Charcutiers salaisoniers                                    | Autres (hand discount ...)                            |
| Grossistes et abatteurs-découp.                             | Cessions intra-groupe                                 |

**Evénements ayant provoqué des évolutions notables dans l'activité de l'entreprise par rapport à l'année précédente:**

(fusion, reprise, transfert d'une partie des activités ...)

## SECTEUR DU NEGOCE DE BETAIL

Les données individuelles sont confidentielles et ne sont pas diffusées. Seules des données agrégées peuvent être communiquées

Nom de l'entreprise / du groupe (rayer la mention inutile) :

N° Siren :

Code NAF :

Adresse :

1- MERCI DE BIEN VOULOIR JOINDRE **LES LIASSES FISCALES DES 2 DERNIERS EXERCICES CLOS**

(comptes consolidés le cas échéant): bilan, compte de résultat et annexes

2- APPROVISIONNEMENTS EN VIF : VOLUME ET ORIGINE (dernier exercice clos)

|  |  | Origine (nb d'animaux) |           |                   |
|--|--|------------------------|-----------|-------------------|
|  |  | National               | Import UE | Import Pays Tiers |
| <b>ACTIVITE DE NEGOCE D'ANIMAUX VIVANTS</b>      |  |                        |           |                   |
| Nombre d'animaux achetés en vif, dont:           |  |                        |           |                   |
|  |  |                        |           |                   |
| <b>PRECISER LES CATEGORIES D'ANIMAUX ACHETES</b> |  |                        |           |                   |
|  |  |                        |           |                   |
|  |  |                        |           |                   |

**ACHAT DE REPRODUCTEURS**

|  |  |
|--|--|
| Nombre de reproducteurs achetés/espèce |  |
|  |  |
|  |  |

3- COMMERCIALISATION : VOLUMES, DEBOUCHES ET CHIFFRE D'AFFAIRES CORRESPONDANT (dernier exercice clos)

|   |  | Débouchés (% des volumes) |                   |                         |           |                 |                         |                       |                   |
|---|--|---------------------------|-------------------|-------------------------|-----------|-----------------|-------------------------|-----------------------|-------------------|
|   |  | Éleveurs                  | Négociants en vif | Organis. de producteurs | Abatteurs | Exportations UE | Exportations Pays Tiers | Cessions Intra-groupe | Autres (préciser) |
| <b>ACTIVITE DE NEGOCE D'ANIMAUX VIVANTS</b>             |  |                           |                   |                         |           |                 |                         |                       |                   |
| Nombre d'animaux commercialisés en vif, dont:           |  |                           |                   |                         |           |                 |                         |                       |                   |
|   |  |                           |                   |                         |           |                 |                         |                       |                   |
| <b>PRECISER LES CATEGORIES D'ANIMAUX COMMERCIALISES</b> |  |                           |                   |                         |           |                 |                         |                       |                   |
|   |  |                           |                   |                         |           |                 |                         |                       |                   |
|   |  |                           |                   |                         |           |                 |                         |                       |                   |
| <b>CA négoce (en k€)</b>                                |  |                           |                   |                         |           |                 |                         |                       |                   |

**VENTE DE REPRODUCTEURS**

|   |  |
|---|--|
| Nombre de reproducteurs commercialisés/espèce |  |
|   |  |
|   |  |
| <b>CA reproducteurs (en k€)</b>               |  |

4- OUTIL DE PRODUCTION : CENTRE D'ALLOTEMENT, POINTS D'ARRÊT, MARCHES, etc ...



## ANNEXE II

### FICHE DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

|   |
|---|
| FICHE RENSEIGNEMENTS FINANCIERS COMPLEMENTAIRES |
|---|

ENTREPRISE :

EXERCICE CLOS LE : ... / ... / 200...

FranceAgriMer (U\_EF)

|                                |
|--------------------------------|
| RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES |
|--------------------------------|

#### I. CREDIT BAIL

Fournir l'annexe comptable détaillant ces éléments ou renseigner le tableau suivant :

| CREDIT BAIL  | BIENS IMMOBILIERS | BIENS MOBILIERS |
|--|-------------------|-----------------|
| Valeur d'origine de la totalité des biens dont le contrat d'acquisition en crédit-bail court toujours à la date de la clôture du bilan |                   |                 |
| dont valeur d'origine des biens acquis en crédit bail au cours de l'exercice   |                   |                 |
| Valeur d'origine des biens en crédit bail cédés au cours de l'exercice   |                   |                 |

#### II. REPARTITION DU RESULTAT NET

Fournir le PV d'A.G.de délibération d'affectation du résultat ou renseigner le tableau suivant :

|         | Résultat net | Report à nouveau | Dividendes | Ristournes aux groupements actionnaires | Réserves | Autres Distributions |
|---------|--------------|------------------|------------|---|----------|----------------------|
| MONTANT |              |                  |            | dont capitalisable                      |          |                      |

#### III. COMPTES COURANTS D'ASSOCIES

|                             | A - 1 AN |       | A + 1 AN ET + 5 ANS |       | A + 5 ANS |       |
|-----------------------------|----------|-------|---------------------|-------|-----------|-------|
|                             | Passif   | Actif | Passif              | Actif | Passif    | Actif |
| COMPTES COURANTS D'ASSOCIES |          |       |                     |       |           |       |

#### IV. INVESTISSEMENTS

|  | BIENS INCORPORELS | BIENS CORPORELS | BIENS FINANCIERS |
|--|-------------------|-----------------|------------------|
| MONTANT DES INVESTISSEMENTS REALISES DANS L'ANNEE (hors crédit bail) |                   |                 |                  |
| DONT INVESTISSEMENTS DE MODERNISATION                                |                   |                 |                  |

#### V. ACTIONNARIAT ET PARTICIPATIONS

Fournir l'annexe comptable détaillant ces éléments ou renseigner le tableau suivant :

| ACTIONNAIRES | Part de capital détenue (%) | PARTICIPATIONS | Part de capital détenue (%) |
|--------------|-----------------------------|----------------|-----------------------------|
|              |                             |                |                             |
|              |                             |                |                             |
|              |                             |                |                             |
|              |                             |                |                             |
|              |                             |                |                             |

**ANNEXE III**  
**FICHE RESUME**

## Aide aux investissements immatériels

-----

|                           |   |
|---------------------------|---|
| <b>Entreprise</b>         |   |
| Cabinet "maître d'œuvre"  |   |
| Programme choisi          |   |
| Dépenses réalisées        | X € pour X jours  |
| Calendrier de réalisation | du xx/xx/xxxx au xx/xx/xxxx   |
| Réalisations              | <i>quelles décisions prises, quelles évolutions réalisées dans l'entreprise</i><br><i>quels gains apportés par ces programmes</i> |
| Suites à donner           | <i>éventuellement investissements immatériels ou matériels prévus</i><br><i>nouvelles stratégies mises en place, etc</i>          |